

Intervention d'Alain Barbier au nom de la FERC CGT
au grand meeting national laïque du 5 décembre 2015 pour la défense et la
promotion de la loi de 1905



Meeting national laïque du 5 décembre 2015

lundi 7 décembre 2015, par [Bariaud](#)

Intervention d'Alain Barbier au nom de la FERC CGT au grand meeting national laïque du 5 décembre 2015 pour la défense et la promotion de la loi de 1905.

Il y a 110 ans, le 9 décembre 1905, la loi de Séparation des Églises et de l'État était votée. Elle clôturait 25 ans de tensions entre la République et l'Église catholique, traditionnellement fidèle à la monarchie. Une partie des républicains s'était engagée dès 1875 dans la déconfectionnalisation de la vie publique. Le délit d'outrages à la morale religieuse et à la religion de l'État disparaissait, tout comme les prières récitées au début des sessions parlementaires. L'école gratuite, obligatoire et laïque de six à douze ans fut instituée pour contrer l'influence des congrégations religieuses qui avaient jusqu'alors le quasi-monopole de l'école. Durant l'affaire Dreyfus, la majorité de l'Église catholique, avec son quotidien La Croix, mena une violente campagne antisémite et réactionnaire. À partir de 1901, une nouvelle loi sur les associations servit à combattre les congrégations religieuses, en particulier celles qui se consacraient à l'enseignement. Finalement, la loi de 1905 met un terme au concordat napoléonien de 1801 qui régissait les rapports entre le gouvernement français et l'Église catholique.

Intervention d'Alain Barbier au nom de la FERC CGT
au grand meeting national laïque du 5 décembre 2015 pour la défense et la
promotion de la loi de 1905

